

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Modalités techniques et financière n°3 Complément tarifaire relatif aux droits d'entrée au Museon Arlaten, modification d'une date de résidence d'artistes, conséquences de l'annulation de manifestations culturelles sur les subventions 2020 et annulation d'une subvention.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- le complément tarifaire des droits d'entrée billetterie du Museon Arlaten permettant la gratuité d'accès aux Majoraux du Félibrige,
- le changement de dates de la compagnie Anima Théâtre pour son accueil en résidence au domaine départemental de l'Etang des Aulnes,
- le maintien en 2021 des subventions octroyées en 2020 en vue de l'organisation de manifestations culturelles finalement annulées en raison de la crise sanitaire sur présentation d'un état des frais engagés.
- l'annulation d'une subvention de 150 000 € octroyée par délibération n° 106 du 25 septembre 2020 à l'association "Aubagne Art et Culture" suite à sa renonciation en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**